



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05

2020

43

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Séance du :</u></b>	<b>16 Juillet 2020</b>
<b><u>Convocation du :</u></b>	<b>10 Juillet 2020</b>
<b><u>Nombre de Délégués :</u></b>	
• En exercice :	<b>27</b>
• Présents :	<b>22</b>
• Votants :	<b>26</b>

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**OBJET : Fonds de Solidarité Logement 2020**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

**Secrétaire Générale** : Kheira LAKHDARI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sylvie Caillet a donné procuration à Annie Maciocia  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini  
Laurence Rouquette a donné procuration à Christine Perez

**Absents** : Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance** : Sophie Gaguin

Le rapporteur informe l'Assemblée que le Département gère depuis 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce dernier met en place au quotidien et au plus proche des populations défavorisées des actions de soutien et d'accompagnement dans le domaine du logement.

Le FSL constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et permettre de trouver un logement adapté puisqu'il alloue des aides à l'accès. Il garantit aussi le maintien dans un logement pour des personnes ayant des dettes de loyers ou de charges et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Une participation des Communes est fixée à 0.30 € par habitant ( $4\,721 \text{ hab} \times 0.30 = 1\,416.30 \text{ €}$ ).

Le rapporteur invite l'Assemblée à voter le montant de la participation financière pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal,  
Où les explications du rapporteur,

A L'UNANIMITE

**DECIDE** de voter la participation financière à 0.30 € par habitant, soit 1 416.30 € (mille quatre cent seize euros trente) pour l'année 2020 ( $0.30 \times 4\,721 \text{ habitants}$ )

La dépense sera mandatée à l'article 6558 où les crédits sont prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
Caroline TERRIER  
*Caroline Terrier*

*Jean Dequerry*

*Président du Conseil départemental  
de l'Ain*

**Direction générale adjointe Solidarité  
Direction cohésion et développement social**

**Service Logement**

*Dossier suivi par : Agnès CHEVALIER  
tél : 04.74.32.58.36  
Courriel : [agnes.chevalier@ain.fr](mailto:agnes.chevalier@ain.fr)*

COURRIER REÇU LE

- 3 MARS 2020

MAIRIE DE BEYNOST N° 593

Bourg-en-Bresse, le 27 FEV. 2020

Madame le Maire,

Disposer d'un toit est la première condition d'une existence décente et d'une vie de famille harmonieuse.

Le Département assure depuis 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Le Département de l'Ain réalise au quotidien, et au plus proche des Aindinois, des actions de soutien et d'accompagnement dans le domaine du logement.

Le FSL, par les aides allouées, permet de sécuriser l'accès au logement des personnes défavorisées tout en garantissant le maintien dans un logement à des personnes ayant des dettes de loyers ou de charges. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Compte tenu de la réorganisation des services de la Direction Générale Adjointe Solidarité à compter du 2 décembre 2019, le Département a mis en place 4 « Commissions Logement Territorialisées », présidées chacune par un conseiller départemental (voir tableau ci-joint). Ces commissions œuvrent sur le territoire des 4 directions de territoire du Département dont vous trouverez la carte ci-jointe.

Le budget prévisionnel 2020 du Fonds de Solidarité pour le Logement devrait être stabilisé à son niveau actuel soit 2 500 000 €. Le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, EDF, ENGIE participent au financement du FSL. La participation des intercommunalités et des communes demeure cependant indispensable pour en assurer le bon fonctionnement.

C'est pourquoi, j'en appelle à votre concours pour mobiliser les ressources suffisantes en faveur du logement des ménages en difficultés. Ainsi, je vous propose de maintenir à 0,30 € par habitant la base de contribution volontaire de chaque commune.

Le Département a confié au Comité Départemental d'Aide au Logement (CODAL) la gestion des prêts et la perception des participations des communes, établissements publics de coopération intercommunale, bailleurs.

**Votre adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour cette année doit être effectuée sur le compte suivant : CODAL FSL – 10807-00062-92421171833-96.(RIB joint).**

Vous remerciant de l'intérêt porté à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les meilleures.

Jean DEGUERRY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line that extends upwards and then curves to the right, ending near the text 'Jean DEGUERRY'.